



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 310-56**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique, tenue à la Mairie, 2870, boulevard Labelle, Prévost, le 4 novembre 2002, de 18 h 30 à 18 h 55.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Germain Richer, conseiller
Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
et
M^c Laurent Laberge, assistant greffier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

12236-11-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Charbonneau
appuyé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente séance consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement 310-56 amendant le règlement de zonage 310, tel que déjà amendés, et prévoyant les dispositions suivantes : créer une nouvelle zone H-365 et y autoriser la classe d'usages habitation unifamiliale (h1), une partie de la classe d'usage commerce de détail, de service, de voisinage (c1) (bureau d'affaires rue de l'École) et autoriser, dans la zone H-340, la classe d'usages commerce mixte (c6).

EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le maire Claude Charbonneau ouvre la séance de consultation publique, explique le projet de règlement et mentionne les conséquences de son adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Léo Monette s'interroge sur l'étendu de la zone à être créée. Après réponse à ses questions par monsieur le maire et l'assistant greffier, monsieur Monette se déclare satisfait des réponses qu'il a obtenues.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

12237-11-02

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Germain Richer
appuyé par monsieur Jean-Pierre Joubert

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la présente assemblée de
consultation publique à 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
12236-11-02 et 12237-11-02 contenues dans ce procès-verbal.

Claude Charbonneau
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 12236-11-02 et
12237-11-02, consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil
municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 4 novembre 2002.

Laurent Laberge
Assistant greffier